



SPF Economie, PME, Classes
Moyennes & Energie
Office de la Propriété intellectuelle

1022152 B1

Date de délivrance : 19/02/2016

BREVET D'INVENTION

Date de priorité :

Classification internationale : A61Q 7/00, A61K 8/97, A61P 17/14

Numéro de dépôt : 2014/0516

Date de dépôt : 04/07/2014

Titulaire :

LABORATOIRE PURESSENTIEL BENELUX S.A.
1050, BRUXELLES
Belgique

Inventeur :

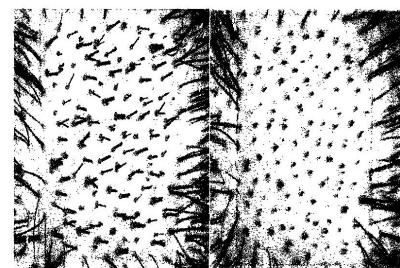
Pacchioni Marco
1050 Bruxelles
Belgique

Pacchioni Isabelle
1050 Bruxelles
Belgique

COMPOSITION COSMETIQUE POUR FAVORISER LA POUSSE ET/OU FREINER LA CHUTE DES CHEVEUX

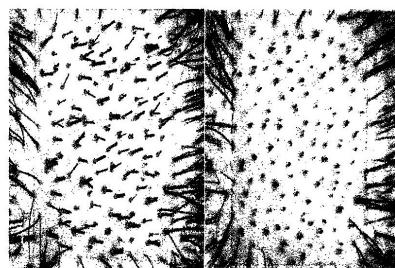
L'invention se rapporte à une composition cosmétique antichute de cheveux caractérisée en ce qu'elle comprend essentiellement une association de sept racines, présente dans un complexe global à base des ingrédients suivants : extrait de ginseng rouge, huile essentielle de Gingembre, extrait de Maca, extrait de Curcuma, extrait de Harpagophytum, huile essentielle de Vétiver et extrait de Réglisse. Cette composition se présente sous forme de composition cosmétique en sérum traitant, shampoing redensifiant, friction fortifiante ou huile revitalisante.

Figures:



5

Jour 0



Jour + 2

Fig. 1

Titre de l'invention:

Composition cosmétique pour favoriser la pousse et/ou freiner la chute des cheveux.

Domaine technique de l'invention

5

La présente invention concerne une composition cosmétique ayant pour effet de freiner ou de retarder la chute des cheveux ainsi que de stimuler ou de favoriser la pousse et/ou la croissance des fibres kératiniques et en particulier les cheveux.

La présente invention vise en outre à fortifier et redensifier la chevelure.

10

Contexte de l'état de la technique

On recherche depuis de nombreuses années, dans l'industrie cosmétique ou pharmaceutique, des compositions permettant de supprimer ou de réduire la perte de cheveux ainsi que favoriser la croissance des cheveux.

La présente invention vise à solutionner ces problèmes grâce à l'approche multifactorielle, c'est à dire qu'on agit sur les différents facteurs responsables de la chute des cheveux.

Ce traitement s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes et quelle que soit la cause de la perte de cheveux (héritaire ou réactionnelle).

20

Objet de l'invention

L'invention vise à résoudre les problèmes de la chute des cheveux grâce à quatre produits cosmétiques, un sérum traitant, un shampoing redensifiant, une friction fortifiante et une huile revitalisante.

Dans ces quatre produits cosmétiques le sérum traitant est le produit d'attaque qui vise essentiellement à freiner la perte de cheveux, les 3 autres produits cosmétiques sont des produits complémentaires au sérum servant à fortifier les cheveux et le cuir chevelu.

Le sérum traitant intégrant cette invention a également pour but de traiter le cuir chevelu (notamment contre les pellicules et la sécheresse,...) ainsi que d'améliorer l'état des cheveux quant à la densité, l'épaisseur et l'éclat.

Brève description de l'invention

5 L'invention se rapporte à une composition cosmétique comprenant des huiles essentielles et des extraits végétaux spécifiques qui, lors de leur incorporation dans un produit fini, ont pour effet de diminuer ou de retarder la perte des cheveux et de favoriser la croissance des cheveux chez l'homme (chute chronique hormonale héréditaire) comme chez la femme (chute occasionnelle ou réactionnelle : stress, fatigue, régime ou post-accouchement). Cette 10 composition est d'origine naturelle, et basée essentiellement sur une association de sept racines, présent dans le complexe global en tant que huile essentielle, ou en tant qu'extrait végétal. Plus en particulier la composition cosmétique selon l'invention comprend l'ensemble des ingrédients suivants : extrait de ginseng rouge, huile essentielle de Gingembre, extrait de Maca, extrait de Curcuma, extrait de Harpagophytum, huile 15 essentielle de Vétiver et extrait de Réglisse. La formule de cette composition est spécialement étudiée pour combattre efficacement toutes les causes de la chute des cheveux.

L'invention a également été décrite dans les revendications indépendantes annexes. Des modes d'application préférés de l'invention sont décrits dans les revendications 20 dépendantes annexes.

D'autres modes de réalisation préférés et avantages de l'invention sont décrits dans la description suivante.

Description détaillée de l'invention

25

La présente invention concerne une composition cosmétique et un traitement afin de diminuer, de freiner ou de retarder la chute des cheveux ainsi que de fortifier le cuir chevelu et les cheveux.

30 Pour mieux comprendre l'invention, une brève description de la physiologie du cheveu sera décrite ci-dessous :

La croissance du cheveu et le renouvellement est principalement déterminé par l'activité des follicules pileux.

Le cycle du cheveu est organisé en 3 phases, à savoir la phase anagène, la phase catagène et la phase télogène :

Il y a d'abord la phase anagène c'est à dire la phase au cours de laquelle le cheveu s'allonge (chez l'homme cela prend 2 à 4 ans et chez la femme cela prend 3 à 6 ans). Ensuite le cheveu passe dans la phase catagène, c'est une phase très courte et transitoire qui ne dure que quelques semaines. Le cheveu subit une involution, il s'atrophie et son implantation dermique apparaît de plus en plus haute. Pour finir, la phase télogène, qui dure quelques mois, est une période de repos du cheveu et ensuite il finira par tomber.

Après cette phase de repos un nouveau cheveu est régénéré, sur place et un nouveau cycle recommence.

La chevelure se renouvelle donc en permanence.

Il est normal de perdre ses cheveux. Chaque être humain perd en moyenne entre 40 et 60 cheveux par jour en temps normal.

Ce processus de renouvellement physique permanent subit une évolution naturelle au cours du vieillissement, les cheveux deviennent plus fins et leurs cycles plus courts.

Malheureusement chez certaines personnes la nouvelle pousse de cheveux est moindre que le nombre de cheveux qui tombent. Ces personnes perdent en moyenne plus de 100 cheveux par jour.

Différentes causes peuvent entraîner une perte temporaire ou définitive des cheveux : stress, fatigue, régime, post-accouchement, ménopause etc.

Dans certaines dermatoses du cuir chevelu à caractère inflammatoire, la perte de cheveux peut également être accentuée.

25

L'invention se rapporte à une composition cosmétique antichute de cheveux caractérisée en ce qu'elle comprend essentiellement une association de sept racines, présente dans un complexe global à base des ingrédients énumérés ci-après.

La composition cosmétique suivant la présente invention peut comprendre un mélange spécifique d'huiles essentielles et d'extraits végétaux aux fins de commercialisation en forme de produit fini. Elle comprend les sept racines différentes décrites ci-après, en forme d'huiles essentielles et d'extraits végétaux.

Ces produits finis peuvent être utilisés dans un traitement qui pourrait solutionner les problèmes décrits supra.

Aux fins de la présente invention on entend par extrait végétal : une préparation liquide (extraits fluides et teintures); de consistance semi-solide (extraits mous ou fermes) ou solide (extraits secs), obtenues à partir de drogues végétales généralement à l'état sec. Les extraits sont définis par leur procédé de production (état de la drogue végétale, solvant, conditions d'extraction) et leurs spécifications (Définition d'après la Pharmacopée européenne). L'extraction est réalisée par un solvant approprié (généralement de l'éthanol et/ou de l'eau) à partir d'un ou plusieurs lots de drogue, qui peuvent avoir subi 10 préalablement différents traitements comme un broyage ou encore un dégraissage.

Aux fins de la présente invention on entend par huile essentielle : une essence volatile extraite de plantes aromatiques ou d'organe de cette plante par la distillation par entraînement à la vapeur d'eau.

15

Le complexe des sept racines aux fins d'inclusion dans les compositions cosmétiques selon l'invention comprend les ingrédients suivants sous forme d'huiles essentielles et d'extraits végétaux :

- Ginseng rouge,
- 20 - Gingembre,
- Maca
- Curcuma,
- Harpagophytum,
- Vétiver
- 25 - Réglissee.

Selon un mode préféré de l'invention, la composition comprend un ou plusieurs des éléments suivants :

- extrait de Ginseng rouge,
- huile essentielle de Gingembre,
- 30 - extrait de Maca,
- extrait de Curcuma,
- extrait de Harpagophytum,

- huile essentielle de Vétiver
- extrait de réglisse.

Selon un mode préféré de l'invention le Ginseng rouge est le Panax Ginseng, le Gingembre est le Zingiber officinale, le Maca est le Lepidium meyenii le Curcuma est le Curcuma longa, le Harpagophytum est le Harpagophytum procumbens, le Vétiver est le Vetiveria zizanoides et le réglisse est le glycyrrhiza glabra.

Sans que les inventeurs veulent se limiter à une explication scientifique des effets de l'invention : ils estiment que les effets bénéfiques de la composition cosmétique, plus spécifiquement le sérum traitant selon l'invention sont produits par une approche multifactorielle Cette approche multifactorielle résulte d'une combinaison de la composition de la présente invention sur les modes d'actions suivants :

- antihormonal ;
- stimulant de la croissance du cheveu;
- 15 - anti-inflammatoire ;
- anti-radicalaire ;
- stimulant de la circulation ;
- fortifiant et protecteur du bulbe capillaire, gainant la structure du cheveu et diminuant la chute.

20

Plus spécifiquement les modes d'actions précités résultent du choix des ingrédients actifs énumérés ci-après :

- antihormonal : ginseng rouge extrait (racine) ; schisandra sphenanthera extrait, huile essentielle de lemongrass, de Leptospernum petersonii de gingembre (racine), eclipta alba Teinture mère, serenoa serrulata extrait ;
- 25 - stimulant de la croissance du cheveu : ginseng rouge extrait (racine), curcuma long extract (racine), maca extrait (racine), eclipta alba teinture mère, extract pois ;
- anti-inflammatoire : réglisse extrait (racine), ginseng rouge extrait (racine), huile essentielle de gingembre (racine), ortie piquante extrait, Harpagophytum extract (racine) ;
- 30 - anti-radicalaire : huile essentielle de gingembre (racine), curcuma long extract (racine)

- stimulant de la circulation : huile essentielle de vétiver (racine), gingembre (racine), leptospermum petersoni, Lemongrass;
- fortifiant et protecteur du bulbe capillaire, gagnant la structure du cheveu et diminue la chute : maca extrait (racine), pois extrait.

5

L'efficacité des compositions cosmétiques selon l'invention a été testée ; ces tests se sont déroulés suivant les modes d'utilisation décrits infra.

Les modes d'utilisation des produits finis selon la présente invention en grandes lignes reprennent les modes de ces tests.

10

La composition utilisable selon l'invention peut en particulier comprendre une composition pour soins capillaires et peut être commercialisée sous différentes formes galéniques, notamment un sérum d'application journalier, un shampoing (bi)hebdomadaire, une lotion journalière ainsi qu'une huile également journalière.

15 Le sérum capillaire traitant antichute peut se présenter en forme d'une lotion hydro-alcoolique sous forme de spray. De préférence 16 pulvérisations sont appliquées, raie par raie, sur le cuir chevelu, une fois par jour en faisant pénétrer en massant du bout des doigts. Ne pas rincer. Un traitement de minimum 3 mois est recommandé.

Dans ce sérum la concentration du complexe selon l'invention est plus élevée comparée 20 aux concentrations utilisées dans les formules de relais, tel que le shampoing, la friction ou l'huile revitalisante. La concentration du complexe dans le sérum peut se situer entre 5 et 15 %, de préférence environ 6 %.

Le shampoing redensifiant se présente sous forme de gel fluide jaune clair. Il faut appliquer le shampoing sur des cheveux humides, masser le cuir chevelu pour bien faire 25 mousser et ensuite rincer à l'eau. A utiliser 2 à 3 fois par semaine.

La friction fortifiante se présente sous forme d'une lotion hydro alcoolique jaune claire. Appliquer sur les cheveux humides ou secs. Appliquer raie par raie la friction en quantité suffisante de façon à bien imprégner l'ensemble de la surface du cuir chevelu. Faire pénétrer en massant du bout des doigts. Ne pas rincer. Cette lotion doit être utilisée tous les 30 jours.

L'huile revitalisante se présente sous forme de liquide limpide jaune. Il faut verser l'huile dans le creux de la main, frotter les mains l'une contre l'autre et appliquer sur la chevelure

en se passant les mains dans les cheveux de façon à les coiffer. Cette huile doit également être utilisée une fois par jour.

Ci-dessous vous trouverez 4 tableaux contenant des formules cadre des quatre formes de 5 présentations des produits cosmétiques selon invention, c'est à dire :

- le sérum traitant Anti Chute ;
- le shampoing redensifiant complément Antichute ;
- la friction fortifiante complément Antichute ;
- l'huile revitalisante complément Antichute.

10 Dans les tableaux ci-dessous, pour chaque formule d'application les formules cadres sont mentionnées.

Chaque tableau comporte 4 colonnes :

- la première colonne indique la dénomination INCI (CFTA),
- la deuxième colonne indique le n°CAS du produit en cause,
- 15 - la troisième colonne mentionne le n° EINECS, et
- la quatrième colonne indique les fourchettes exprimées en pourcentage de poids pour chaque produit en cause dans la composition globale.

INCI (nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques), abréviation de 20 'International Nomenclature of Cosmetic Ingredients' a été conçue par la Cosmetic, Toiletry and Fragrance Association (CTFA) association américaine regroupant des fabricants de cosmétiques. En Europe, son utilisation est obligatoire pour les cosmétiques : tous les cosmétiques doivent faire figurer sur leur emballage la liste complète des ingrédients dans l'ordre décroissant de leur quantité et sous leur dénomination INCI

25 N° EINECS : numéro d'identification à sept chiffres se rapportant à la législation Européenne. Il doit figurer sur l'emballage des substances dangereuses.

Le numéro CAS d'un produit chimique, polymère, séquence biologique et alliage est son numéro d'enregistrement unique auprès de la banque des données de Chemical Abstracts Service (CAS) une division de L'American Chemical Society (ACS) Le CAS assigne ces 30 numéros à chaque produit chimique qui a été décrit dans la documentation.

Formule cadre Sérum traitant anti-chute :

5

Dénomination INCI	n°CAS	n° EINECS	%
ALCOHOL DENAT.	/	/	50-70%
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	25-50%
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
PISUM SATIVUM (PEA) SPROUT EXTRACT	90082-41-0	290-130-6	5-10%
GLYCERIN	56-81-5	200-289-5	
LEPIDIUM MEYENII ROOT EXTRACT			5-10%
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
ECLIPTA PROSTRATA EXTRACT	93165-22-1	296-907-6	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
URTICA DIOICA (NETTLE) EXTRACT	84012-40-8	281-685-5	
SCHIZANDRA SPHENANTHERA FRUIT EXTRACT			
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
SODIUM BENZOATE	532-32-1	208-534-8	
CITRIC ACID	77-92-9 / 5949-29-1	201-069-1	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
GLYCERIN	56-81-5	200-289-5	
SERENOA SERRULATA FRUIT EXTRACT	84604-15-9	283-292-4	
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
HARPAGOPHYTUM PROCUMBENS ROOT EXTRACT	84988-65-8	284-853-6	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
GLYCYYRRHIZA GLABRA (LICORICE) ROOT EXTRACT	84775-66-6	283-895-2	
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	

AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	0-5%
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
PANAX GINSENG ROOT EXTRACT	84650-12-4	283-493-7	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	0-5%
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
GLYCERIN	56-81-5	200-289-5	
CURCUMA LONGA (TURMERIC) ROOT EXTRACT	84775-52-0	283-882-1	
VETIVERIA ZIZANOIDES ROOT OIL	8016-96-4 / 84238-29-9	282-490-8	0-5%
CYMBOPOGON FLEXUOSUS OIL	91844-92-7	295-161-9	0-5%
ZINGIBER OFFICINALE (GINGER) ROOT OIL	8007-08-7	/	0-5%
MENTHA PIPERITA (PEPPERMINT) OIL	8006-90-4 / 84082-70-2	- / 282-015-4	0-5%
LEPTOSPERMUM PETERSONII OIL	85085-43-4	285-372-4	0-5%

Formule cadre Shampooing redensifiant complément anti-chute :

5

Dénomination INCI	n°CAS	n° EINECS	%
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	50-70%
SODIUM LAURYL SULFATE	151-21-3	205-788-1	10-25%
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
SODIUM, COCOAMPHOACETATE	90387-76-1	291-352-6	5-10%
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
SODIUM CHLORIDE	7647-14-5	231-598-3	
GLYCERIN	56-81-5	200-289-5	5-10%
SODIUM PCA	28874-51-3	249-277-1	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
SODIUM COCOYL GLUTAMATE	68187-32-6	269-087-2	0-5%
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
SODIUM CHLORIDE	7647-14-5	231-598-3	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	0-5%

CAPRYLYL/CAPRYL GLUCOSIDE	68515-73-1	500-220-1	
SODIUM CHLORIDE	7647-14-5	231-598-3	0-5%
SODIUM BENZOATE	532-32-1	208-534-8	0-5%
GLYCERIN	56-81-5	200-289-5	
LEPIDIUM MEYENII ROOT EXTRACT	/	/	0-5%
ACETUM (VINEGAR)	90132-02-8	290-419-7	0-5%
CITRIC ACID	77-92-9 / 5949-29-1	201-069-1	0-5%
HYDROXYPROPYL GUAR HYDROXYPROPYLTRIMONIUM CHLORIDE	71329-50-5	/	0-5%
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
PANAX GINSENG ROOT EXTRACT	84650-12-4	283-493-7	
CEDRUS ATLANTICA WOOD OIL	92201-55-3	295-985-9	0-5%
GLYCRRHIZA GLABRA (LICORICE) ROOT EXTRACT	84775-66-6	283-895-2	
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
CITRUS AURANTIUM DULCIS (ORANGE) PEEL OIL	8008-57-9		0-5%
CITRUS LIMON (LEMON) PEEL OIL	8008-56-8 / 84929-31-7	- / 284-515-8	0-5%
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
HARPAGOPHYTUM PROCUMBENS ROOT EXTRACT	84988-65-8	284-853-6	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
GLYCERIN	56-81-5	200-289-5	

CURCUMA LONGA (TURMERIC) ROOT EXTRACT	84775-52-0	283-882-1	
LAVANDULA ANGUSTIFOLIA (LAVENDER) OIL	8000-28-0 / 90063-37-9	- / 289-995-2	0-5%
MELALEUCA VIRIDIFLORA LEAF OIL	132940-73-9	310-217-5	0-5%
ROSMARINUS OFFICINALIS (ROSEMARY) LEAF OIL	84604-14-8 / 8000-25-7	283-291-9	0-5%
THYMUS VULGARIS (THYME) FLOWER/LEAF OIL	84929-51-1 / 8007-46-3	284-535-7 / -	0-5%
VETIVERIA ZIZANOIDES ROOT OIL	8016-96-4 / 84238-29-9	282-490-8	0-5%
ZINGIBER OFFICINALE (GINGER) ROOT OIL	8007-08-7	/	0-5%
SODIUM HYDROXIDE	1310-73-2	215-185-5	0-5%
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	

Formule cadre friction fortifiante complement anti-chute:

5

Dénomination INCI (CTFA)	n°CAS	n° EINECS	%
ALCOHOL DENAT.	/		50-70%
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	30-50%
GLYCERIN	56-81-5	200-289-5	0-5%
LEPIDIUM MEYENII ROOT EXTRACT	/	/	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	0-5%
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
PISUM SATIVUM (PEA) SPROUT EXTRACT	90082-41-0	290-130-6	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	0-5%
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
GLYCERIN	56-81-5	200-289-5	
SERENOA SERRULATA FRUIT EXTRACT	84604-15-9	283-292-4	
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	0-5%
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
ECLIPTA PROSTRATA EXTRACT	93165-22-1	296-907-6	

AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	0-5%
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
PANAX GINSENG ROOT EXTRACT	84650-12-4	283-493-7	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	0-5%
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
URTICA DIOICA (NETTLE) EXTRACT	84012-40-8	281-685-5	
GLYCYRRHIZA GLABRA (LICORICE) ROOT EXTRACT	84775-66-6	283-895-2	0-5%
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	0-5%
HARPAGOPHYTUM PROCUMBENS ROOT EXTRACT	84988-65-8	284-853-6	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	0-5%
ALCOHOL	64-17-5	200-578-6	
GLYCERIN	56-81-5	200-289-5	
CURCUMA LONGA (TURMERIC) ROOT EXTRACT	84775-52-0	283-882-1	
SCHIZANDRA SPHENANTHERA FRUIT EXTRACT	/	/	0-5%
AQUA (WATER)	7732-18-5	231-791-2	
SODIUM BENZOATE	532-32-1	208-534-8	
CITRIC ACID	77-92-9 / 5949-29-1	201-069-1	
VETIVERIA ZIZANOIDES ROOT OIL	8016-96-4 / 84238-29-9	282-490-8	0-5%
CYMBOPOGON FLEXUOSUS OIL	91844-92-7	295-161-9	0-5%
ZINGIBER OFFICINALE (GINGER) ROOT OIL	8007-08-7	/	0-5%
MENTHA PIPERITA (PEPPERMINT) OIL	8006-90-4 / 84082-70-2	- / 282-015-4	0-5%
LEPTOSPERMUM PETERSONII OIL	85085-43-4	285-372-4	0-5%

Formule cadre Huile revitalisante complement anti chute :

5

Dénomination INCI	n°CAS	n° EINECS	%
SESAMUM INDICUM (SESAME) SEED OIL	8008-74-0	232-370-6	70-90%
ARGANIA SPINOSA KERNEL OIL	223747-87-3	/	0-5%
CEDRUS ATLANTICA WOOD OIL	92201-55-3	295-985-9	0-5%
CITRUS AURANTIUM DULCIS (ORANGE) PEEL OIL	8008-57-9	/	0-5%
HELIANTHUS ANNUUS (SUNFLOWER) SEED OIL	8001-21-6	232-273-9	0-5%
LEPIDIUM MEYENII ROOT EXTRACT	/	/	
CITRUS LIMON (LEMON).PEEL OIL	8008-56-8 / 84929-31-7	- / 284-515-8	0-5%
LAVANDULA ANGUSTIFOLIA (LAVENDER) OIL	8000-28-0 / 90063-37-9	- / 289-995-2	0-5%
MELALEUCA VIRIDIFLORA LEAF OIL	132940-73-9	310-217-5	0-5%
ROSMARINUS OFFICINALIS (ROSEMARY) LEAF OIL	84604-14-8 / 8000-25-7	283-291-9	0-5%
HELIANTHUS ANNUUS (SUNFLOWER) SEED OIL	8001-21-6	232-273-9	0-5%
TOCOPHEROL	1406-66-2 / 10191-41-0 / 2074-53-5 / 59- 02-9 / 148-03-8 / 119-13-1 / 54- 28-4	/	
HELIANTHUS ANNUUS (SUNFLOWER) SEED OIL	8001-21-6	232-273-9	0-5%
PANAX GINSENG ROOT EXTRACT	84650-12-4	283-493-7	
THYMUS VULGARIS (THYME) FLOWER/LEAF OIL	84929-51-1 / 8007-46-3	284-535-7 / -	0-5%
HELIANTHUS ANNUUS (SUNFLOWER) SEED OIL	8001-21-6	232-273-9	0-5%
GLYCYRRHIZA GLABRA (LICORICE) ROOT EXTRACT	84775-66-6	283-895-2	

HELIANTHUS ANNUUS (SUNFLOWER) SEED OIL	8001-21-6	232-273-9	0-5%
HARPAGOPHYTUM PROCUMBENS ROOT EXTRACT	84988-65-8	284-853-6	
CAPRYLIC/CAPRIC TRIGLYCERIDE	73398-61-5 / 65381-09-1	/	0-5%
CURCUMA LONGA (TURMERIC) ROOT EXTRACT	84775-52-0	283-882-1	
VETIVERIA ZIZANOIDES ROOT OIL	8016-96-4 / 84238-29-9	/	0-5%
CYMBOPOGON FLEXUOSUS OIL	91844-92-7	295-161-9	0-5%
ZINGIBER OFFICINALE (GINGER) ROOT OIL	8007-08-7	/	0-5%
MENTHA PIPERITA (PEPPERMINT) OIL	8006-90-4 / 84082-70-2	- / 282-015-4	0-5%
LEPTOSPERMUM PETERSONII OIL	85085-43-4	285-372-4	0-5%

Des tests ont été effectués pour déterminer l'efficacité antichute du sérum capillaire sur la formule pilaire (proportion de cheveux en phase anagène et télogène et la densité des 5 cheveux) après quelques semaines d'utilisation. Ces évaluations ont été effectuées

- par inspection visuelle de photo trichogrammes;
- par cotation clinique effectuée par un dermatologue :
 - o évaluation de l'état du cuir chevelu (pellicules, sécheresse, ...);
 - o évaluation de l'état des cheveux (densité, épaisseur, éclat)

10 - par des tests d'usage (auto-évaluation des volontaires).

L'évaluation par photo trichogramme se fait de la façon suivante :

Une zone de 2 cm² du cuir chevelu est rasée au début du test (jour 0, J0) et une macro photo est prise du cuir chevelu. Après 2 jours de traitement la même zone est à nouveau photographiée. Puis on détermine le nombre de cheveux en croissance (anagène, A) et en 15 non croissance (télogène, T). Sur la base des résultats obtenus on obtient le coefficient de croissance A/T. De telles photo trichogrammes ont été prises du cuir chevelu de 30 sujets, 20 femmes et 10 hommes, et à 3 instants : J0, après 1,5 mois et après 3 mois.

2014/0516

15

L'inclusion des volontaires pour les tests décrits supra a été décidée sur la base de l'échelle d'Hamilton pour les hommes et l'échelle de Ludwig pour les femmes, échelle connue en soi pour l'homme du métier.

Pour les hommes, la formation de la calvitie suit dans 80% des cas le même schéma.

5 L'échelle d'Hamilton-Norwood le décrit.

Hamilton et Norwood ont développé cette échelle de la chute des cheveux d'origine héréditaire en 1951 et 1975. Elle est valable aujourd'hui encore et décrit un processus toujours identique qui conduit à la calvitie. Celle échelle sert au diagnostic médical pour estimer la vitesse et la gravité de la chute des cheveux.

10 Pour les femmes, on utilise généralement la classification Ludwig.

Dans ce cas d'espèce les critères d'inclusion des volontaires pour les tests d'efficacité sont basés sur ces échelles Hamilton-Norwood et Ludwig :

- stade 3 ou 4 sur l'échelle d'Hamilton pour les hommes, et/ou
- 15 - stade 1 à 2 sur l'échelle Ludwig pour les femmes.

Egalement, les critères d'inclusion des personnes volontaires pour les tests comprenaient les caractéristiques suivantes :

- densité de cheveux ≥ 150 cheveux par cm^2 au niveau de la zone de rasage ;
- proportion de cheveux en phase télogène $\geq 20\%$ chez les hommes et $\geq 15\%$ chez

20 les femmes.

Les résultats des tests (voir Fig 1) prouvent l'efficacité de l'utilisation des compositions selon l'invention :

- diminution de la chute des cheveux;
- 25 - stimulation de la croissance des cheveux;
- renforcement de l'ancre du cheveu;
- augmentation de la densité capillaire ;
- réduction des pellicules.

La composition selon l'invention peut contenir des adjuvants habituels de façon connue en soi pour l'homme du métier dans le domaine d'application cosmétique, tels que les gélifiants ou épaississants hydrophiles ou lipophiles, les additifs hydrophiles ou lipophiles, les solvants, les charges, les conservateurs, etc.

5 Comme solvant utilisable dans les compositions selon l'invention, nous citons l'alcool notamment l'éthanol.

REVENDICATIONS

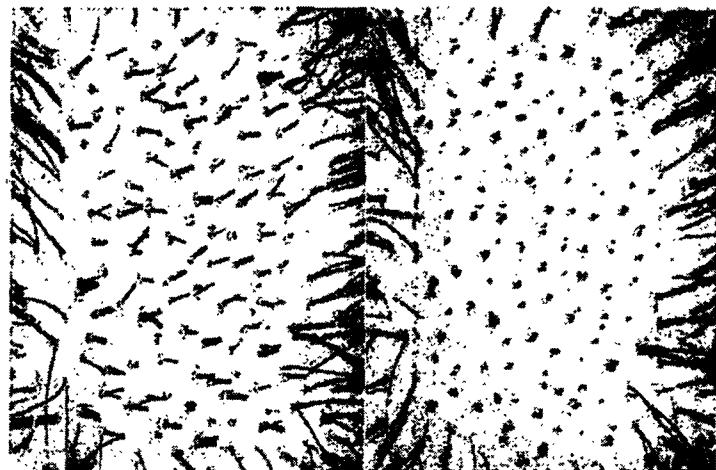
1. Composition cosmétique antichute de cheveux caractérisée en ce qu'elle comprend un complexe d'huiles essentielles et/ou d'extraits végétaux des ingrédients suivants :
 - 5 - Ginseng rouge,
 - Gingembre,
 - Maca,
 - Curcuma,
 - Harpagophytum,
 - 10 - Vétiver
 - Régissois.
2. Composition suivant la revendication 1, caractérisée en ce que le complexe comprend les ingrédients suivants :
 - extrait de ginseng rouge,
 - 15 - huile essentielle de Gingembre,
 - extrait de Maca,
 - extrait de Curcuma,
 - extrait de Harpagophytum,
 - huile essentielle de Vétiver,
 - 20 - extrait de Régissois.
3. Composition suivant la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce qu'elle comprend en outre un milieu cosmétologiquement acceptable constitué d'eau ou d'eau au moins un solvant choisi parmi les solvants organiques hydrophiles, les solvants organiques lipophiles, les solvants organiques amphiphiles et leurs mélanges.
 - 25
4. Composition suivant une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce que le complexe d'huiles essentielles et d'extraits végétaux représente entre 5 et 15 % en poids de la composition.
5. Composition selon une des revendications précédentes sous forme de sérum traitant, shampoing redensifiant, friction fortifiante ou huile revitalisante.
 - 30
6. Composition selon une quelconque des revendications précédentes dans laquelle le Ginseng rouge est le Panax ginseng.

7. Composition selon une quelconque des revendications précédentes dans laquelle le Gingembre est le Zingiber officinale.
8. Composition selon une quelconque des revendications précédentes dans laquelle le Maca est le Lepidium meyenii.
- 5 9. Composition selon une quelconque des revendications précédentes dans laquelle le Curcuma est le Curcuma longa.
10. Composition selon une quelconque des revendications précédentes dans laquelle le Harpagophytum est le Harpagophytum procumbens.
11. Composition selon une quelconque des revendications précédentes dans laquelle 10 le Vétiver est le Vetiveria zizanoides.
12. Composition selon une quelconque des revendications précédentes dans laquelle le réglisse est le Glycyrrhiza glabra.
13. Utilisation d'une composition cosmétique selon une quelconque des 15 revendications précédentes pour traiter la chute des cheveux et/ou pour stimuler la croissance des cheveux.
14. Utilisation selon la revendication 13 caractérisée en ce que la composition est destinée à une application sur le cuir chevelu.

2014/0516
2014/0516

- 19 -

Figures:



5

Jour 0

Jour + 2

Fig. 1

TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS

RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL ETABLI EN VERTU DE L'ARTICLE 21 § 9 DE LA LOI BELGE SUR LES BREVETS D'INVENTION DU 28 MARS 1984

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE INTERNATIONALE		REFERENCE DU DEPOSANT OU DU MANDATAIRE PUR 005
Demande nationale belge n° 2014/00516	Date du dépôt	04-07-2014
	Date de priorité revendiquée	
Déposant (Nom) Laboratoire Puressentiel Benelux S.A.		
Date de la requête d'une recherche de type international 17-09-2014	Numéro attribué par l'administration chargée de la recherche internationale à la requête d'une recherche de type international SN 62764	
I. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE (en cas de plusieurs symboles de la classification, les indiquer tous) Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
A61Q7/00		A61K8/97
A61P17/14		
II. DOMAINES RECHERCHES		
Documentation minimale consultée		
Système de classification IPC	Symboles de la classification A61Q A61K	
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents font partie des domaines consultés		
III. <input checked="" type="checkbox"/> IT A ETE ESTIME QUE CERTAINES REVENDICATIONS NE POUVAIENT FAIRE L'OBJET D'UNE RECHERCHE (Observations sur la feuille supplémentaire)		
IV. <input checked="" type="checkbox"/> ABSENCE D'UNITE DE L'INVENTION ET/OU CONSTATATION RELATIVE A L'ETENDUE DE LA RECHERCHE (Observations sur la feuille supplémentaire)		

RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL

Demande de recherche No

BE 201400516

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE
 INV. A61Q7/00 A61K8/97 A61P17/14
 ADD.

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)
 A61Q A61K

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal, WPI Data, BIOSIS, EMBASE

C. DOCUMENTS CONSIDERÉS COMME PERTINENTS

Catégorie	Documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
Y	EP 2 255 782 A1 (KEUNE HAIRCOSMETICS MFG B V [NL]) 1 décembre 2010 (2010-12-01) * alinéas [0005] - [0007] * -----	1-14
Y	US 8 394 433 B2 (NAM JONG HYUN [KR]) 12 mars 2013 (2013-03-12) * colonne 5, ligne 57 - ligne 67 * * colonne 7, ligne 2 - ligne 27; revendications 1, 2, 3, 11 * -----	1-14
Y	DATABASE WPI Week 200232 Thomson Scientific, London, GB; AN 2002-274912 XP002736478, & JP 2001 354526 A (NAKAI Y) 25 décembre 2001 (2001-12-25) * abrégé *	1-14
	----- -/-	



Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents



Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

- "A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
- "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- "P" document publié avant la date de dépôt, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

- "T" document ultérieur publié après la date de dépôt ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention
- "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
- "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
- "&" document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche de type international a été effectivement achevée

Date d'expédition du rapport de recherche de type international

26 février 2015

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale
 Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2
 NL - 2280 HV Rijswijk
 Tel. (+31-70) 340-2040,
 Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Szarek, Sophie

RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL

Demande de recherche No

BE 201400516

C (suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie *	Documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
Y	EP 1 844 786 A1 (EXSYMBOL SA [MC]) 17 octobre 2007 (2007-10-17) * alinéas [0032], [0033]; revendications 14, 17 *	1-14
Y	----- WO 2008/031685 A1 (HENKEL KGAA [DE]; GIESEN MELANIE [DE]; WELSS THOMAS [DE]; SCHROEDER KL) 20 mars 2008 (2008-03-20) * le document en entier *	1-14
Y	----- US 6 193 976 B1 (PORRAS SANDRA E [US] ET AL) 27 février 2001 (2001-02-27) * le document en entier *	1-14
Y	----- DATABASE WPI Week 200238 Thomson Scientific, London, GB; AN 2002-345262 XP002736479, & JP 2002 020238 A (LION CORP) 23 janvier 2002 (2002-01-23) * abrégé *	1-14

RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande de recherche n°

BE 201400516

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 2255782	A1 01-12-2010	AUCUN	
US 8394433	B2 12-03-2013	CA 2659841 A1 CN 101500538 A EP 2046282 A1 HK 1131036 A1 JP 2009545584 A KR 100794446 B1 US 2010015256 A1 WO 2008016230 A1	07-02-2008 05-08-2009 15-04-2009 09-12-2011 24-12-2009 16-01-2008 21-01-2010 07-02-2008
JP 2001354526	A 25-12-2001	AUCUN	
EP 1844786	A1 17-10-2007	AT 484289 T EP 1844786 A1 ES 2354001 T3 FR 2899109 A1 PT 1844786 E SI 1844786 T1	15-10-2010 17-10-2007 09-03-2011 05-10-2007 15-12-2010 28-02-2011
WO 2008031685	A1 20-03-2008	DE 102006043766 A1 EP 2061426 A1 WO 2008031685 A1	27-03-2008 27-05-2009 20-03-2008
US 6193976	B1 27-02-2001	US 6193976 B1 US 2001031286 A1 US 2002110607 A1	27-02-2001 18-10-2001 15-08-2002
JP 2002020238	A 23-01-2002	AUCUN	



OPINION ÉCRITE

Dossier N° SN62764	Date du dépôt (jour/mois/année) 04.07.2014	Date de priorité (jour/mois/année)	Demande n° BE201400516
Classification internationale des brevets (CIB) INV. A61Q7/00 A61K8/97 A61P17/14			
Déposant Laboratoire Puressentiel Benelux S.A.			

La présente opinion contient des indications et les pages correspondantes relatives aux points suivants :

- Cadre n° I Base de l'opinion
- Cadre n° II Priorité
- Cadre n° III Absence de formulation d'opinion quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle
- Cadre n° IV Absence d'unité de l'invention
- Cadre n° V Déclaration motivée quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle; citations et explications à l'appui de cette déclaration
- Cadre n° VI Certains documents cités
- Cadre n° VII Irrégularités dans la demande
- Cadre n° VIII Observations relatives à la demande

Formulaire BE237A (feuille de titre) (Janvier 2007)	Examinateur Szarek, Sophie
---	-------------------------------

OPINION ÉCRITE

Cadre n° I Base de l'opinion

1. Cette opinion a été établie sur la base des revendications déposées avant le commencement de la recherche.
2. En ce qui concerne **la ou les séquences de nucléotides ou d'acides aminés** divulguées dans la demande, le cas échéant, cette opinion a été effectuée sur la base des éléments suivants :
 - a. Nature de l'élément:
 - un listage de la ou des séquences
 - un ou des tableaux relatifs au listage de la ou des séquences
 - b. Type de support:
 - sur papier
 - sous forme électronique
 - c. Moment du dépôt ou de la remise:
 - contenu(s) dans la demande telle que déposée
 - déposé(s) avec la demande, sous forme électronique
 - remis ultérieurement
3. De plus, lorsque plus d'une version ou d'une copie d'un listage des séquences ou d'un ou plusieurs tableaux y relatifs a été déposée, les déclarations requises selon lesquelles les informations fournies ultérieurement ou au titre de copies supplémentaires sont identiques à celles initialement fournies et ne vont pas au-delà de la divulgation faite dans la demande internationale telle que déposée initialement, selon le cas, ont été remises.
4. Commentaires complémentaires :

OPINION ÉCRITE

Cadre n° V Opinion motivée quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle; citations et explications à l'appui de cette déclaration

1. Déclaration

Nouveauté	Oui :	Revendications	1-14
	Non :	Revendications	
Activité inventive	Oui :	Revendications	
	Non :	Revendications	1-14
Possibilité d'application industrielle	Oui :	Revendications	1-14
	Non :	Revendications	

2. Citations et explications

voir feuille séparée

Ad point V

Déclaration motivée quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle ; citations et explications à l'appui de cette déclaration

Il est fait référence aux documents suivants :

- D1 EP 2 255 782 A1 (KEUNE HAIRCOSMETICS MFG B V [NL]) 1 décembre 2010 (2010-12-01)
- D2 US 8 394 433 B2 (NAM JONG HYUN [KR]) 12 mars 2013 (2013-03-12)
- D3 DATABASE WPI
Week 200232
Thomson Scientific, London, GB;
AN 2002-274912
& JP 2001 354526 A (NAKAI Y) 25 décembre 2001 (2001-12-25)
- D4 EP 1 844 786 A1 (EXSYMOL SA [MC]) 17 octobre 2007 (2007-10-17)
- D5 WO 2008/031685 A1 (HENKEL KGAA [DE]; GIESEN MELANIE [DE]; WELSS THOMAS [DE]; SCHROEDER KL) 20 mars 2008 (2008-03-20)
- D6 US 6 193 976 B1 (PORRAS SANDRA E [US] ET AL) 27 février 2001 (2001-02-27)
- D7 DATABASE WPI
Week 200238
Thomson Scientific, London, GB;
AN 2002-345262
& JP 2002 020238 A (LION CORP) 23 janvier 2002 (2002-01-23)

1. La présente demande ne remplit pas les conditions de brevetabilité, l'objet des revendications 1 et 13 n'impliquant pas d'activité inventive.

1.1 Revendication 1

La revendication 1 porte sur une composition cosmétique antichute des cheveux caractérisée en ce qu'elle comprend un complexe d'huiles essentielles et/ou d'extraits végétaux des ingrédients suivants :

- Ginseng rouge,

- Gingembre,
- Maca,
- Curcuma,
- Harpagophytum,
- Vétiver,
- Régissoe.

Le document D1, qui est considéré comme l'état de la technique le plus proche de l'objet de la revendication 1, divulgue une composition antichute de cheveux comprenant un extrait de Ginseng rouge (Paragraphes 5 et 7).

Par conséquent, l'objet de la revendication 1 diffère de cette composition connue en ce qu'elle comprend des composés additionnels; il est donc nouveau.

La présente demande ne montre pas d'effets nouveaux ou surprenants par l'addition des composées supplémentaires cité dans la revendication 1.

Le problème que la présente invention se propose de résoudre peut donc être considéré comme l'obtention d'une composition cosmétique antichute des cheveux alternative.

La solution proposée dans la revendication 1 de la présente demande ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive pour les motifs suivants :

Le document D2 divulgue l'utilisation de gingembre comme actif dans les compositions cosmétiques antichute des cheveux (Colonne 5, lignes 57 à 67; Colonne 7, lignes 2 à 27; Revendications 1, 2, 3 et 11).

Le document D3 divulgue l'utilisation de maca comme actif dans les compositions cosmétiques antichute des cheveux (Voir l'abrégé).

Le document D4 divulgue l'utilisation de curcuma comme actif dans les compositions cosmétiques antichute des cheveux (Paragraphes 32 et 33; Revendications 14 et 17).

Le document D5 divulgue l'utilisation d'harpagophytum comme actif dans les compositions cosmétiques antichute des cheveux (Voir le document en entier).

Le document D6 divulgue l'utilisation de vétiver comme actif dans les compositions cosmétiques antichute des cheveux (Voir le document en entier).

Le document D7 divulgue l'utilisation de régissoe comme actif dans les compositions cosmétiques antichute des cheveux (Voir l'abrégé).

Tous les composés cités dans la revendication 1 sont des composés connus dans la lutte contre la chute des cheveux.

Il aurait été trivial pour l'homme du métier de les combiner avec la composition décrite dans le document D1 pour aboutir à une composition cosmétique antichute des cheveux alternative.

L'objet de la revendication 1 n'implique pas d'activité inventive.

1.4 Le même raisonnement s'applique mutatis mutandis à l'objet de la revendication indépendante correspondante 13 qui n'est donc pas considéré comme inventif.

2. Les revendications dépendantes 2 à 12, 14 ne contiennent pas de caractéristiques qui satisfassent aux exigences d'activité inventive en étant combinées aux caractéristiques de l'une quelconque des revendications auxquelles lesdites revendications dépendantes sont liées, voir les documents cités dans le rapport de recherche.